



BOISSY-LE-CHÂTEL

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (250 personnes max)

M./Mme/ Association (représentée par)

Adresse

Portable Mail

Date de location :

Nature de l'évènement : fête familiale / anniversaire / mariage / funérailles / autres (préciser)

Nombre de participants :

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

32 tables de 1.80m longueur, 111 chaises couleur verte et 263 chaises couleur orange et/ou marron

Nombre de tables demandées :

Nombre de chaises demandées :

Les conditions de location répondront aux prescriptions mentionnées dans le règlement intérieur des salles municipales, dont le locataire atteste avoir pris connaissance et accepte expressément le contenu.

Le règlement intérieur des salles municipales, annexé au contrat de location, aura valeur contractuelle.

L'identité du loueur doit être identique sur le contrat de location que sur les chèques de règlement et de cautions.

La réservation de la salle ne sera effective qu'à réception, en mairie, d'un dossier complet au plus tard 2 mois avant la location.

Documents à fournir :

- Contrat de location
- Attestation d'assurance responsabilité civile (spécifiant lieu et la date de la location)
- Chèques (à l'ordre du Trésor Public) : acompte 50% à la réservation / solde 2 mois avant la location
- Chèques de caution (à l'ordre du Trésor Public) :
 - ménage 400 €
 - détériorations / dégradations 1000 €



Mairie de Boissy-le-Châtel
3, place de la Mairie
77169 BOISSY-LE-CHÂTEL

Tél : 01 64 03 08 16
E-mail : mairieboissylechatel@wanadoo.fr
www.boissy-le-chatel.com

**À tout moment la commune reste PRIORITAIRE de l'utilisation des salles communales
au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.
Le montant de la location vous sera remboursé.**

Un état des lieux entrant et sortant sera établi en présence d'un agent communal.

Les chèques de caution seront détruits par le service dans la semaine suivant la location et uniquement s'il n'y a pas eu d'observations annotées lors de l'état de lieux de sortie.

Je soussigné(e) :

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis
- Certifie avoir lu et approuvé le règlement intérieur et m'engage à le respecter

Fait à Boissy-le-Châtel, le

Pour le locataire,
(Signature et mention « lu et approuvé »)

Nota : En cas d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, le locataire sollicite une demande d'autorisation auprès de la commune et effectue les déclarations réglementaires.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de dépôt de la demande :

Réservation à titre : Gratuit ☐

Payant ☐ / Montant

**Le Maire,
Jean-Michel WETZEL**

